

Stage – Recensement et qualification des impacts des modifications de profil en long et en travers des affluents du Serein dans l'Yonne (89)

Contexte :

Créé le 1^{er} avril 2014 et modifié par arrêté interpréfectoral le 29 décembre 2017, le Syndicat du bassin du Serein (SBS), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, regroupe 11 EPCI à Fiscalité Propre présents sur le bassin versant et répartis sur les départements de la Côte d'Or (4 EPCI) et de l'Yonne (7 EPCI), depuis la source du Serein à Beurey-Bauguay (21), à sa confluence dans l'Yonne, à Bonnard (89). Le territoire du Syndicat couvre 111 communes pour une population d'environ 29 500 habitants. Le bassin versant du Serein s'étend sur 1 350 Km² et compte 900 km de cours d'eau dont 190 km pour le Serein.

Le Syndicat résulte des dissolutions du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Serein (SIAVS) et du Syndicat Intercommunal d'Hydraulique du Haut Serein (SHS), démarches initiées par les Préfets de l'Yonne et de la Côte d'Or dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et suite aux inondations du 3 et 5 mai 2013, afin de constituer un syndicat unique à l'échelle du bassin versant.

Le Syndicat, dont le siège est à Mont-Saint-Jean (Côte d'Or) a **pour objet en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau des milieux aquatiques, et la prévention des inondations sur le bassin versant du Serein.**

Pour la mise en œuvre de son objet, le SBS exerce, en lieu et en place de ses membres la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-17 du Code de l'Environnement** dans sa version applicable au jour de l'adoption des statuts :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A ce titre, il a pour objectif de protéger la qualité de la ressource en eau sur son territoire et d'assurer une gestion cohérente de l'ensemble du bassin versant afin d'atteindre le bon état écologique des eaux, objectif clé de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Afin de mettre en œuvre les actions courantes à ses objectifs, le Syndicat du Bassin du Serein s'appuie sur une cellule technique composée de cinq personnes.

Le syndicat s'est engagé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie pour un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) sur la période 2020-2024 afin de préserver la ressource en eau, la biodiversité et s'adapter au changement climatique.

Suite aux sécheresses répétées depuis 2017, le SBS et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon se sont engagés dans un Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau (PTGE) depuis janvier 2020. C'est un programme qui vise à rassembler l'ensemble des acteurs de l'eau et à proposer une gestion de l'eau raisonnée pour atteindre l'équilibre entre besoins et ressource.

Suite aux enjeux inondations par ruissellement ou par débordement, en décembre 2021, et après 18 mois d'états des lieux/diagnostic, le SBS a délibéré pour la mise en place de six fiches-actions sur son territoire pour la période 2022-2025 dans le cadre du PEP (Programme d'Etudes Préalables). Ce programme a pour but d'améliorer la connaissance du territoire afin d'améliorer la prévention et la réduction du risque d'inondations.

Objet du stage :

Le stage s'inscrit dans le cadre de l'une des fiches actions du PEP qui a pour objectif de réaliser un état des lieux et une analyse bibliographique de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant du Serein qui ont subi des modifications du profil en long et/ou en travers. Des simulations hydrologiques et hydrauliques sur certains secteurs permettront de quantifier l'impact de ces travaux. Cette démarche a déjà été initiée sur les suppressions de méandre au niveau du Serein de l'Yonne.

Objectifs :

- Compléter les travaux initiés par la DDT de l'Yonne dans le cadre de l'étude ORD (Ouvrages de Ralentissement Dynamique) ;
- Effectuer un état des lieux de la situation (bibliographie) ;
- Quantifier la capacité hydraulique des méandres (pistes de réflexion + liste des besoins).

Missions principales :

- Etablir un état des lieux de la situation actuelle
 - Reprendre l'étude ORD réalisée par la DDT de l'Yonne ;
 - Effectuer des recherches bibliographiques.
- Estimer l'impact hydraulique des travaux historiques de suppression de méandres

Missions secondaires :

- Prendre contact avec différents services de l'état et différents acteurs

Rendu attendu :

- Une synthèse des différents résultats obtenus par sous-bassin versant
- Un atlas cartographique
- Un SIG

Niveau d'étude :

Bac +3 minimum dans les domaines des milieux aquatiques, de l'environnement

Profil recherché :

- Connaissances des enjeux et problématiques liés aux inondations et au changement climatique ;
- Connaissance sur l'hydromorphologie des cours d'eau ;
- Connaissances de base sur la modélisation ;
- Bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Bonne maîtrise des logiciels de bureautique et SIG ;
- Organisation, méthode et rigueur ;
- Autonomie et disponibilité ;
- Être force de propositions ;
- Sens du relationnel et du travail collectif.

Conditions du poste :

- Duré de la mission : 4 à 6 mois ;
- Poste basé à Héry dans l'Yonne (89) ou à Mont-Saint-Jean en Côte d'Or (21) ;
- Véhicule : possession du permis B nécessaire et véhicule de service à disposition ;
- Indemnisation : en fonction du montant légal en vigueur.

Modalités de candidature :

Candidature avant le **9 mars 2024**

Lettre de candidature + CV à l'attention de Monsieur le Président du SBS

Candidature à l'adresse suivante : contact@bassin-serein.fr.